



Séances d'informations phytosanitaires 2021

Solutions pratiques pour l'élimination correcte des restes de produits

Bernard Beuret

T 032 /545 56 16

bernard.beuret@frij.ch

www.frij.ch

Élimination correcte des restes de produits

La question de l'élimination correcte des restes de produits se pose dans différents cas, comme par exemple :

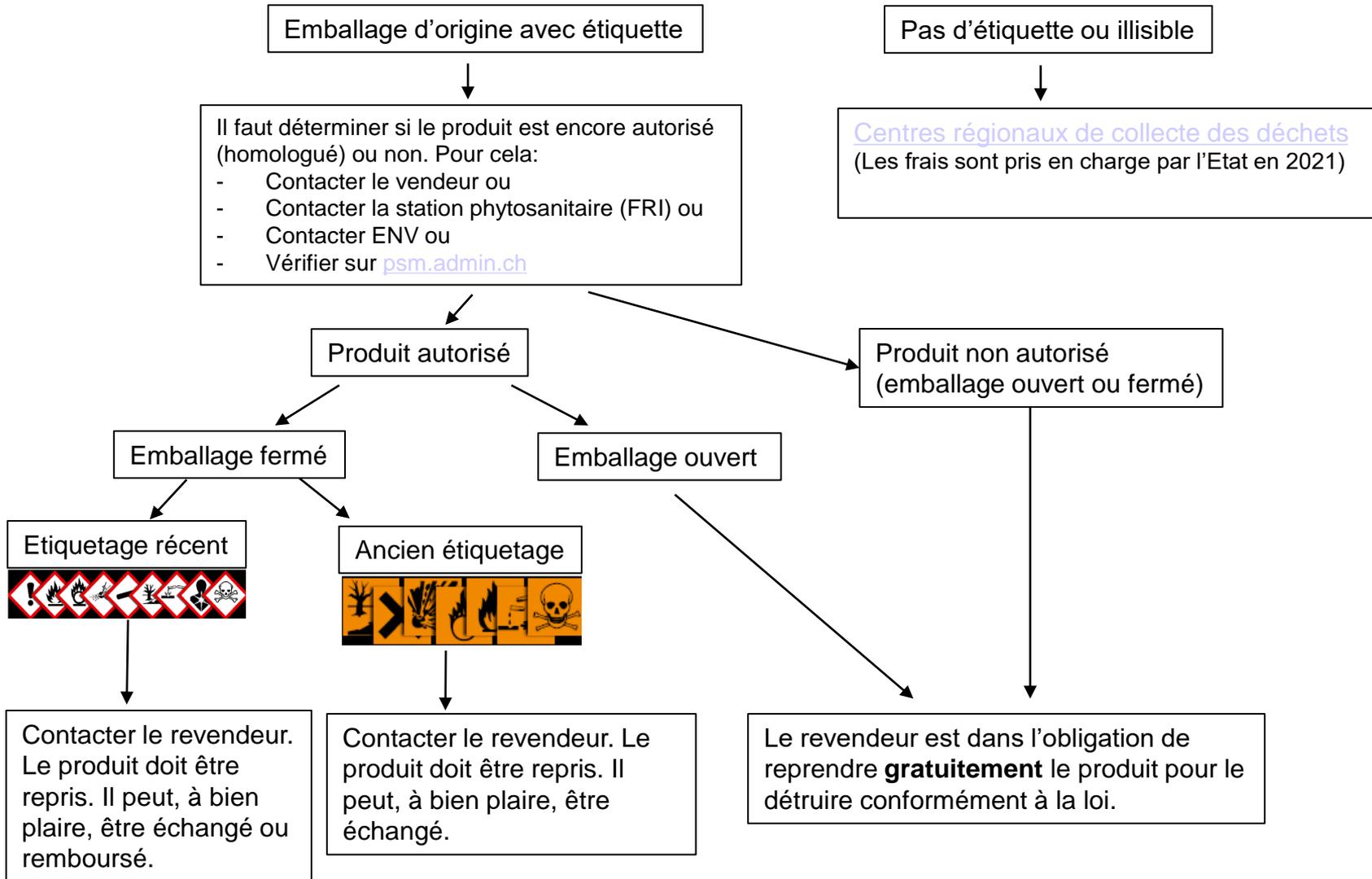
- Retrait rapide de certains produits : les délais d'utilisation prescrits ne permettent pas d'utiliser le produit

ou aussi

- Rangements de l'armoire de produits, avec découverte de produits périmés.

Pour répondre aux demandes en la matière, Mme Stéphanie Lazzara (ENV) a élaboré le schéma de la page suivante.

Elimination des produits phytosanitaires



Élimination correcte de produits plus utilisables :

Les produits qui ne peuvent plus être utilisés peuvent être collectés de la même manière que les déchets spéciaux des ménages. Ils sont donc à rapporter aux endroits suivants :

- District de Porrentruy : Station d'épuration du SEPE
 - District de Delémont : Recyplus Entsorgung AG
 - District des Franches-Montagnes : Landi ArcJura SA
-
- Les adresses des 3 sites, les dates et heures de collecte sont indiqués sur les document de la page suivante.

→ Les frais d'élimination sont pris en charge par l'État en 2021

Centres régionaux de collecte des déchets spéciaux des ménages Horaires 2021 et lieux de ramassage

Depuis 2004, les habitants des trois districts peuvent remettre gratuitement leurs déchets spéciaux ménagers (peintures, colles, solvants, détergents, acides, etc.) dans les centres suivants :

Tableau des jours et heures d'ouverture par district :

District	Site de collecte	Jour en 2021
Ajoie	Station d'épuration du SEPE Zone industrielle Bonne-Fontaine 8 032-466 33 66 2900 Porrentruy => 3 ^e lundi du mois : 14h00-17h00 <i>(en cas de jour férié : report au 4^{ème} lundi du mois)</i>	18 Janvier 15 Février 15 Mars 19 Avril 17 Mai 21 Juin 19 Juillet 16 Août 20 Septembre 18 Octobre 15 Novembre (Férié) → report au 22 Novembre 13 Décembre
Delémont	Recyplus Entsorgung AG (ex. K+S Entsorgung AG) Zone industrielle Rue St-Henri 2 032-423 16 62 2800 Delémont => 3 ^e mardi du mois : 16h00-18h00 <i>(en cas de jour férié : report au 4^{ème} mardi du mois)</i>	19 Janvier 16 Février 16 Mars 20 Avril 18 Mai 22 Juin 20 Juillet 17 Août 21 Septembre 19 Octobre 16 Novembre 21 Décembre
Franches-Montagnes	Landi ArcJura SA Zone industrielle Chemin des Labours 12 032-936 51 15 2350 Saignelégier => 1 ^{er} lundi du mois : 16h00-18h00 <i>(en cas de jour férié : report au 2^{ème} lundi du mois)</i>	04 Janvier 01 Février 01 Mars 05 Avril 03 Mai 07 Juin 05 Juillet 02 Août 06 Septembre 04 Octobre 01 Novembre (Férié) → report au 08 Novembre 06 Décembre

La collecte gratuite des déchets spéciaux des ménages par les trois centres de collectes **concerne exclusivement les déchets des particuliers.**

Les déchets spéciaux provenant de l'industrie, de l'artisanat ou d'exploitations agricoles doivent être éliminés directement chez un preneur autorisé, conformément à l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) du 22 juin 2005.